



AMIANTE : se réconcilier avec la

sous-section 4
sous-section 3

RÉGLEMENTATION

FORMATION & CONSULTING

2 approches complémentaires

Conserver ses marchés, protéger ses clients, gagner en efficacité sur le préalable amiante tout en respectant les contraintes réglementaires...

... autant d'enjeux auxquels doit faire face l'entreprise confrontée à une réglementation amiante abondante, complexe et parfois même déroutante.

Dans l'optique de protéger vos salariés, de conserver la rentabilité de vos affaires et de bâtir un argumentaire auprès des autorités de contrôle, AFORTECH et le cabinet JAKLE Consulting vous apportent des réponses concrètes en vous invitant à partager votre réflexion :

- comment identifier les situations à risques
- sur quelle méthode s'appuyer
- comment sécuriser les prises de décision
- quelle traçabilité
- quels modes opératoires



Dominique PINTO
Consultant chez JAKLE Consulting,

Formateur expert sur l'amiante sous-section 4 et sous-section 3 auprès de la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et intervenants du Bâtiment,
Diagnostic amiante qui réalise régulièrement des missions d'assistance à la certification des entreprises, Coordonnateur SPS.

S'inscrire

L'organisme de formation continue des équipements techniques du bâtiment

 Réglementaires - Obligatoires  Techniques Métiers  Management d'affaires et d'équipes  Transition énergétique et numérique

10 rue du Débarcadère 75852 Paris Cedex 17 - Tél : 01 40 55 14 14 - Fax : 01 40 55 14 15 - www.afortech.com